

Nom commercial : ArmaFlex RS850**Version actuelle:** 8.0.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 7.0.4, établi le: 07.05.2025**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****ArmaFlex RS850****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Adhésif pour la pose de matériaux isolants Armaflex

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Armacell Switzerland AG

Industriestrasse 17

6252 Dagmersellen

N° de téléphone +41 (0) 62-74731-11

e-mail info.ch@armacell.com

Service émetteur / téléphone

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

butanone

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225

H315

H319

H336

H412

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels

EU-UFI: RH00-C0TV-P00W-1TKY

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

 Evaluation PBT
 donnée non disponible

 Evaluation vPvB
 donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	butanone		
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	acétate d'éthyle		
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
3	méthylcyclohexane		cf. note bas de page (1)
	108-87-2 203-624-3 601-018-00-7 01-2119556887-18	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
4	acétone		
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
5	colophane		
	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1; H317	< 2,50 % en poids
6	oxyde de zinc		
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,25 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complétement de la classification décrite dans l'annexe VI.

Nom commercial : ArmaFlex RS850**Version actuelle:** 8.0.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 7.0.4, établi le: 07.05.2025**Région:** CH**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stabilité au stockage

Valeur 36 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; matières à inflammation spontanée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
	2000/39/EC		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m ³	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m ³	200 ppm
	MAK (SUVA)		
	2-Butanon / 2-Butanone		
	VLE (courte durée)	590 mg/m ³	200 ppm
	VLE (8h)	590 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	H SSC B	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	2017/164/EU		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468 mg/m ³	400 ppm
	VLE (8h)	734 mg/m ³	200 ppm
	MAK (SUVA)		
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle		
	VLE (courte durée)	1460 mg/m ³	400 ppm
	VLE (8h)	730 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	SSC	
3	méthylcyclohexane	108-87-2	203-624-3
	MAK (SUVA)		
	Hexan (alle Isomeren ausser n-Hexan) / Hexane (tous les isomères sauf le n-Hexane)		
	VLE (courte durée)	3600 mg/m ³	1000 ppm
	VLE (8h)	1800 mg/m ³	500 ppm
	MAK (SUVA)		
	Methylcyclohexan / Méthylcyclohexane		
	VLE (courte durée)	3200 mg/m ³	800 ppm
	VLE (8h)	1600 mg/m ³	400 ppm
4	acétone	67-64-1	200-662-2
	2000/39/EC		
	Acetone		
	VLE (8h)	1210 mg/m ³	500 ppm
	MAK (SUVA)		

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

	Aceton / Acétone				
	VLE (courte durée)	2400	mg/m ³	1000	ppm
	VLE (8h)	1200	mg/m ³	500	ppm
	Remarque/s	B			
5	oxyde de zinc	1314-13-2		215-222-5	
	MAK (SUVA)				
	Zinkoxid (Rauch) / Oxyde de zinc (fumée)				
	VLE (courte durée)	3 a	mg/m ³		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	butanone			78-93-3 201-159-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	900	mg/m ³
2	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m ³
3	acétone			67-64-1 200-662-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1210	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	butanone			78-93-3 201-159-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	450	mg/m ³
2	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m ³
3	acétone			67-64-1 200-662-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4	
	Eau	eau douce	0,24	mg/L
	Eau	eau marine	0,024	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15	mg/kg poids sec

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

	Eau	eau marine sédiment	0,115	mg/kg poids sec
	sol	-	0,148	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,2	g/kg
	concerne : aliments			
2	acétone		67-64-1 200-662-2	
	Eau	eau douce	10,6	mg/L
	Eau	eau marine	1,06	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	30,4	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04	mg/kg
	sol	-	29,5	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

butyl-caoutchouc

Épaisseur du matériel

0,6

-

0,8

mm

Temps de passage

60

-

120

min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
pâteux	
Couleur	
jaune	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Motif pour incision du pH manquante	substance/mélange non polaire/aprotique
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	55 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	-17 °C		
Température d'inflammation			
Valeur	260 °C		
Température d'auto-inflammabilité			
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.		
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	1,1 % en vol		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	11,5 % en vol		
Pression de vapeur			
Valeur	105	hPa	
Température de référence	20	°C	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,842	g/cm³	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 7		
Méthode	EPA OPPTS 830.7560		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow		-0,23	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
Viscosité cinématique			
Valeur	8500	mPa*s	
Température de référence	20	°C	
Type	dynamique		
Teneur en dissolvant			
Valeur	80,4 %		
Teneur en parts non-volatiles			
Valeur	19,5 %		
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

9.2 Autres informations
Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant faible	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant faible	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 473	

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces	S. typhimurium, other: TA 1535, TA 1537, TA 97, TA98 and TA 100		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC	2200		ppm
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		dermale	
Type d'examen		Etude de toxicité	
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEC		350	ppm
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Effets		Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 413	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		10000	ppm
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		19000	ppm
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

1	butanone	78-93-3	201-159-0
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
NOEC		2,4	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
NOEC		2212	mg/l
Durée d'exposition		28	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
CE50		1220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
NOEC		> 100	mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type	COD		
Valeur		60	%
Durée		10	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
FBC		30	
Source	ECHA		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 7		
Méthode	EPA OPPTS 830.7560		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow		-0,23	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Nom du produit			
ArmaFlex RS850			
Evaluation PBT	donnée non disponible		
Evaluation vPvB	donnée non disponible		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

1	acétone	67-64-1	200-662-2
Evaluation PBT		La substance est non PBT	
Evaluation vPvB		La substance est non vPvB.	
Source		ECHA	

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations
Autres informations

 Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.
 Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

 Code de déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
 Eliminer conformément à la réglementation locale.

Emballage

 Code de déchets 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
 Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADR/RID/ADN UN1133
 IMDG UN1133
 ICAO-TI / IATA UN1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 ADR/RID/ADN ADHÉSIFS
 IMDG ADHESIVES
 ICAO-TI / IATA Adhesives

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR/RID/ADN - Classe 3
 Étiquette 3
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnels E
 Remarque/s (ADR/RID/ADN) Classification gen GE III selon code ADR (sous-section 2.2.3.1.4)

 IMDG - Classe 3
 Étiquettes 3
 Remarque/s (IMDG) Classification gen GE III selon code IMDG (sous-section 2.3.2.2)

 ICAO-TI / IATA - Classe 3
 Étiquettes 3
 Remarque/s (ICAO-TI / IATA) Classification gen GE III selon IATA-DGR; sous-section 3.3.3.1.1

14.4 Groupe d'emballage

 ADR/RID/ADN III
 IMDG III
 ICAO-TI / IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E, S-D

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

Nom commercial : ArmaFlex RS850

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 7.0.4, établi le: 07.05.2025

Région: CH

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.				
Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .			N° 3, 40	
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	75
2	acétone	67-64-1	200-662-2	75
3	butanone	78-93-3	201-159-0	75
4	colophane	8050-09-7	232-475-7	75
5	méthylcyclohexane	108-87-2	203-624-3	75
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :			P5b	
Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)				
Teneur en VOC		80,4 %		
Autres prescriptions				
Le critère de la rubrique 75 ne s'applique pas à ce produit. car il n'est pas utilisé pour la préparation de colorants de tatouage.				

Prescriptions nationales
Autres prescriptions

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) n° 2019/1148 : Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Voir https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislation-chemicals-used-home-made-explosives_en

Autres prescriptions nationales

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations
Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP), 2020/878 dans sa version respective actuellement en vigueur.
 Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Nom commercial : ArmaFlex RS850**Version actuelle:** 8.0.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 7.0.4, établi le: 07.05.2025**Région:** CH

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCÖ GmbH.

Prod-ID 636642